

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Une dépêche de Londres nous apporte le compte rendu sommaire de la séance de la chambre des communes où ont eu lieu les interpellations de M. Disraeli. On sait que ces interpellations avaient pour objet de demander au ministère s'il voyait quel que inconvénient à produire à la tribune les communications échangées entre la France et l'Angleterre relativement à la Savoie.

Lord John Russell s'est refusé à communiquer ces documents, par cette raison que la publicité qui leur serait donnée pourrait être préjudiciable au service public.

L'honorable lord ajoute que cette question a été seulement l'objet d'une conversation entre lord Cowley et le ministre des affaires étrangères, M. le comte Walewski, et qu'à la suite de cette conversation, le ministre français avait donné à lord Cowley l'assurance que le gouvernement français ne demandait nullement cette annexion.

Des bruits auxquels on ne saurait accorder qu'une confiance fort limitée ont couru depuis deux jours à Paris. Il s'agirait du traité de commerce. Quelques correspondances disent que le traité serait repoussé à la chambre des communes et que par suite de ce vote le cabinet actuel se trouverait placé entre la nécessité d'une dissolution du parlement ou sa propre retraite.

A notre avis, la situation est loin de comporter de telles extrémités.

La Gazette de Vienne publie, à propos de la députation hongroise, une note de laquelle il résulte d'abord que si la députation n'a pas été reçue par l'Empereur, c'est que, conformément à des règlements anciens, les Hongrois auraient dû, par voie régulière, demander au gouvernement la permission d'envoyer une députation : or, cette condition n'a pas été remplie, bien qu'elle ait été rappelée aux intéressés par les autorités hongroises.

D'un autre côté, les assemblées protestantes qui ont délégué des députés n'en avaient plus le droit en vertu de la patente du 1<sup>er</sup> septembre. Mais, si

officiellement la députation a échoué dans ses démarches, la plupart des membres qui la composaient ont pu voir les ministres et autres personnages importants, et on leur a offert toutes facilités de faire connaître aux organes du gouvernement leurs vues personnelles et leur vœux concernant les affaires de leurs coreligionnaires.

Le *Perseveranza* de Milan annonce qu'à Udine les arrestations continuent, et que les personnes arrêtées sont traduites devant les tribunaux de Venise.

L'émigration vénitienne, dit la *Gazette* de Milan, croît dans une proportion extraordinaire; beaucoup de personnes de distinction sont arrivées à Milan.

Paris, 4 février. — Le télégraphe nous apporte le résumé de la séance du 3 février. A la suite de quelques explications sans importance sur la conduite de sir James Hudson, à Turin, à l'occasion de l'affaire de la *nation armée*, lord John Russell répond à trois autres interpellations.

La première sur la guerre de l'Espagne contre le Maroc, que l'Angleterre s'est d'abord efforcée d'empêcher, mais à propos de laquelle elle a suivi la plus stricte neutralité. En second lieu, le gouvernement de la reine n'a reçu aucune information touchant les prétendus préparatifs militaires extraordinaires de la France; il n'a pas appris que l'Empereur Napoléon dût avoir 600 mille hommes prêts à entrer en campagne au printemps.

D'ailleurs le gouvernement de la reine désire la paix; il s'efforce, par tous les moyens possibles, d'empêcher le renouvellement de la guerre, et, à ce point de vue, toutes les informations qu'il reçoit sont tout-à-fait satisfaisantes.

D'un côté le Piémont ne veut rien faire pour provoquer la reprise de la guerre, la France ne la désire pas et l'Autriche n'est pas disposée à attaquer le Piémont. Il n'existe dès lors aucune raison de supposer que la paix doive être troublée.

Si la France montre une grande activité dans ses arsenaux, c'est dans le désir naturel d'augmenter sa marine; l'Angleterre en fait autant de son côté; mais les deux nations n'ont aucune raison pour se jalouser, et le gouvernement de la reine fera tous

ses efforts pour maintenir la paix. Quant au traité de commerce, dit lord John Russell en terminant, les ratifications doivent être échangées aujourd'hui 4, et le traité sera communiqué lundi à la chambre.

En regard des paroles du ministre de la reine, nous croyons utile de mettre une courte analyse de la circulaire que M. de Cavour vient d'adresser aux représentants du gouvernement sarde à l'étranger, et que nous trouvons dans la *Perseveranza* de Milan. Nos lecteurs se rappellent que nous avons annoncé, il y a quelques jours, cet important document.

M. le comte de Cavour commence par exposer les conditions où l'Italie se trouve placée actuellement. Les grandes puissances de l'Europe reconnaissent la nécessité de mettre un terme à l'état incertain et provisoire de l'Italie centrale; le congrès était convoqué dans ce but. Mais cette assemblée solennelle n'ayant pu avoir lieu, et comme il est permis de prévoir qu'elle ne se réunira jamais, toutes les difficultés présentent un caractère de gravité et d'urgence bien plus prononcé qu'auparavant. Une impatience ardente, mais légitime, une détermination irrévocable de persister dans la voie commencée, ont succédé, dans le centre de l'Italie, au calme et aux espérances de l'attente.

M. de Cavour dit que la position singulière de l'Italie centrale justifie assez ces sentiments, et, après avoir rappelé les principaux événements qui se sont succédé dans ces derniers temps, il constate les quatre grands faits dont le moindre eût suffi pour précipiter la solution des questions pendantes : la prorogation du congrès; la publication de la brochure; la lettre de l'Empereur au Saint-Père; le rapprochement entre la France et l'Angleterre.

Ces quatre faits, dit-il, ont rendu une plus longue attente impossible.

Il en résulte : 1° qu'il faut renoncer à l'idée d'une restauration, qui ne serait pas plus possible à Bologne et à Parme qu'à Florence et à Modène; 2° que la seule solution possible consiste dans l'admission légale de l'annexion déjà établie en fait dans l'Emilie comme en Toscane; 3° qu'enfin les populations italiennes, après avoir attendu longtemps et en vain que l'Europe mit fin à leurs affaires sur la base des

## FEUILLETON

## L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

## CHAPITRE XXXIV. — DÉCEPTIONS.

Pierre Hauban, le pilote lamaneur, venait de dire à son fils, en lui montrant sa chère chaloupe : « A partir d'aujourd'hui, tu en es le seul maître. »

— Adieu la mer ! adieu le métier ! adieu les beaux sauvetages ! murmura-t-il ensuite avec mélancolie.

— Non, non ! point d'adieux ! Puisque nous ne nous séparons plus ! s'écria Galhauban ! Souvent encore vous viendrez au large avec nous ! Si je suis fier d'être patron de ce beau morceau de bois, je suis encore plus fier d'être votre fils ; à bord comme à terre, je serai toujours heureux de vous obéir.

— Merci, Gal, tu navigues bien, toi ! dit le vieux locman en lui serrant la main.

Mais ensuite, avec une profonde tristesse :

— Jeanne... ma fille Jeanne, vouloir d'un *terrien*... Ah ! j'ai toujours eu peur de son instruction... Tiens, mon fils, ta sœur court un mauvais bord !

— Tranquillisez-vous, père : après le calme, la brise ; après vent de bout, vent de travers. La bordée de tan-

tôt a suffi, j'en suis sûr ! Jeanne a bon cœur !... Bas le chagrin ! laissez-moi gouverner !...

— Ils me l'ont gâtée là-bas ! Elle a trop étudié dans les livres ! dit encore le pilote.

— Ce n'est pas un grand mal, mon père. Regardez-moi, depuis cinq ans à bord du *Colibri* sous M. Grandfort, et ensuite tout seul à bord de l'*Hermione*, je n'ai cessé d'étudier. Je serais capable, s'il le fallait, de passer l'examen de capitaine au long-cours. M'en trouvez-vous plus mauvais ?

— Tu es un homme, tu es un matelot, toi.

— Jeanne est votre fille, elle est ma sœur, elle n'a que du sang de marins dans les veines ; si quelque sot caprice lui a passé par la tête, je me charge d'en venir à bout.

— Un caprice... un sot caprice... répéta le pilote. Au fait, il y a de ça ; tu dois avoir raison. Partant de Roseville, rien n'était changé en elle, m'est avis ; elle était bien tout comme dans les temps. Ici, les premiers jours, elle ne parlait que du métier... Mais, depuis huitaine, elle n'est pas venue au large une seule fois ; elle s'est fait faire son portrait par un certain artiste de Paris... Tu n'as pas encore vu l'enseigne de la mère Genièvre à la *Fée de la Mer* ?

— Vous croyez que Jeanne s'aviserait d'aimer un Parisien ?

— Je crois !... Non, je ne crois rien !... dit Hauban ; je

suis vent dessus vent dedans, mon cœur est chaviré, voilà !... Le jour de ton retour à la case, quand tout devrait être pour nous fête et bonheur, nous causer un tourment pareil !

Jeanne parut en ce moment sur le versant de la falaise :

— Ah !... Où court-elle ?... Son M. Maurice, je gage, est quelque part là-haut.

— Eh bien ! j'y cours aussi, moi ! je vais voir et savoir ! dit Galhauban.

Le vieux lamaneur alla se renfermer tristement dans sa case.

Gal était singulièrement ému ; il avait depuis trop longtemps perdu de vue sa jeune sœur pour que les noms mal-sonnants d'*artiste* et de *parisien* ne fissent point naître en lui de légitimes inquiétudes.

Jeanne ralentissait le pas.

Plus elle avançait, plus elle trouvait sa démarche inconvenante. M. Maurice, jusque-là, ne s'était exprimé que par allusions, avec une extrême retenue. Elle sentait qu'il l'aimait, mais il ne lui avait point déclaré son amour. Son ingrate profession, disait-il, l'avait réduit au désespoir, son avenir était triste, il se plaignait d'avoir été lâchement trahi et semblait regretter l'emploi de sa vie passée ; il n'avait pourtant jamais poussé la confiance jusqu'à lui raconter son histoire. Le connaissait-elle assez pour s'ouvrir à lui, quand lui, qui n'ignore

principes de la non-intervention et du respect des vœux populaires, ont le devoir de passer outre et de pourvoir par elles-mêmes à leur gouvernement.

M. de Cavour constate qu'en présence d'un tel état de choses les populations de l'Italie centrale sont déterminées à donner à l'annexion une exécution complète et définitive.

Le ministre termine en disant que si, jusqu'à présent, le gouvernement du roi a conseillé aux populations d'attendre le jugement de l'Europe, il n'a plus actuellement le pouvoir d'arrêter le cours naturel et nécessaire des événements.

Les journaux de Turin rapportent une très-ferme proclamation du baron Caloz, gouverneur de Mantoue, à propos de désordres, d'ailleurs sans gravité, qui auraient éclaté au sortir de la messe.

L'*Opinione* annonce que le général du génie Malabrea, le général d'artillerie Caralli et le colonel de cavalerie Griffini, sont partis pour Bologne afin de presser l'organisation des divers corps de l'Italie centrale. A l'arsenal de Turin les travaux sont repris avec la plus grande activité.

Après avoir donné ces nouvelles, l'*Opinione* annonce que, loin de désarmer, l'Autriche semble au contraire se préparer à de sérieuses éventualités, puisqu'elle envoie plus de cent mille hommes en Vénétie, et ce journal conclut de ces faits que, si les gouvernements n'ont point l'intention de provoquer la guerre, du moins ils sont convaincus qu'elle est possible.

L'*Opinione* a toujours émis ses idées avec une certaine exagération; il est probable que ce journal, lorsqu'il disait que la guerre était possible, n'avait point encore eu connaissance du discours de lord John Russell et des espérances pacifiques que peuvent légitimement faire concevoir l'union intime des deux grandes puissances occidentales.

Le *Morning-Post* revient encore sur le prochain départ des troupes françaises de Rome. Nous l'avons déjà dit, cette nouvelle n'a aucune espèce de fondement. — A. Esparbié. (Le Pays.)

Il paraît certain que la question de l'annexion de l'Italie centrale serait subordonnée à la décision du suffrage universel.

Toutes les puissances seraient d'accord sur la convenance de cette mesure, dont l'application prochaine ferait connaître d'une manière positive l'état de l'opinion publique en Italie. (Idem.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 4 février. — L'*Opinione*, journal de Turin, publie un article dans lequel il répond au journal *la Patrie*.

Voici l'analyse de cet article :

Le gouvernement sarde a toujours montré une grande confiance dans la Savoie et le comté de Nice, et cette confiance a toujours été justifiée par la fidélité exemplaire de ces provinces.

Le gouvernement sarde a laissé la Savoie et Nice sans troupes, permettant ainsi aux habitants la libre manifestation de leurs sentiments. Il est vrai qu'en Savoie les dernières élections communales ont été séparatistes, mais c'est le contraire qui a eu lieu à Nice.

rien de son existence à elle, se renfermait dans un douloureux silence?... Enfin, à l'âge de vingt-sept ans, un homme tel que lui pouvait-il raisonnablement se résoudre à n'être que simple matelot au service, chose indispensable cependant pour devenir capitaine au commerce...

Jeanne se rappela son unique conversation avec lui sur ce sujet délicat; et puis, profondément découragée, elle s'arrêta près de la croix de fer de Rochetout.

— Mon père a raison, murmurait-elle. Je l'ai trompé... sans le vouloir, il est vrai, voilà mon excuse!... Avant de connaître M. Maurice, je pensais comme mes compagnes; je me croyais sûre de ne pouvoir aimer qu'un marin! le vieil usage de notre famille me paraissait tout simple alors!... J'ai été bercée par la mer! je la regardais comme ma nourrice! La vie et le métier des marins, leurs chansons, leurs contes, leurs récits, avaient pour moi un charme inexprimable. Leur langage pittoresque, qui m'est familier, ne me paraissait pas trop rude. Je voulais croire à la légende des âmes de navires. Je me sentais émue en la chantant les yeux fixés sur l'horizon: je déclamais avec enthousiasme les strophes que ce sujet avait inspirées à M. Grandfort! La mer était pour moi l'objet d'un amour que je ne raisonnais pas!... Est-ce qu'on raisonne l'amour?

Jeanne soupira; ses grands yeux bleus s'emplirent de larmes.

L'idée de nationalité ne saurait être imposée aux populations.

Si le Piémont obtenait comme compensation des positions stratégiques suffisantes et qu'on vint alors lui demander l'annexion de la Savoie à la France, il pourrait y consentir; mais il semble très-difficile que le comté de Nice puisse être réuni à la France.

Nice, en effet, proteste par ses actes contre cette réunion, et ses intérêts y sont également opposés. Il ne faut donc pas confondre deux questions qui sont distinctes.

Le Piémont, dit en terminant l'*Opinione*, est l'allié ainsi que l'ami loyal et reconnaissant de la France. Mais tant que l'Autriche possèdera la Vénétie, le principe de la nationalité italienne ne pourra pas se développer, et l'Autriche devant continuer à être une menace permanente contre le Piémont, aucune puissance de l'Europe ne saurait vouloir prétendre que le Piémont consentit à s'affaiblir.

Turin, 3 février. — Les journaux publient une ordonnance autrichienne relative aux enrôlements de volontaires pour l'armée napolitaine. Des officiers supérieurs piémontais sont partis pour Bologne dans le but d'organiser l'artillerie, la cavalerie et le génie de l'armée de l'Italie centrale.

Le journal *Calliope* de Gènes a été saisi. Les arrestations à Venise continuent sur une grande échelle. La consternation est générale.

Vienne, 4 février. — Le bruit de la retraite du comte de Rechberg est démenti.

Londres, 5 février. — L'*Observer* annonce que les ratifications du traité entre la France et l'Angleterre ont été échangées hier à Paris. Le traité, ajoute l'*Observer*, serait publié demain par le *Moniteur*, et communiqué également demain au parlement, à moins que l'indisposition survenue à M. Gladstone n'oblige de renvoyer ces communications.

L'*Observer* prétend que les journaux français ont mal compris les modifications qui doivent être apportées au tarif, surtout en ce qui concerne l'époque où ces modifications seraient appliquées.

Milan, samedi. — Les Autrichiens construisent quatre nouveaux forts, autour de Peschiera et un grand hôpital au milieu de cette forteresse; soixante-quatre canons rayés de gros calibre sont arrivés à Mantoue. Dans tous les forts du quadrilatère on substitue de gros canons de bronze rayés aux canons en fonte. De grands préparatifs militaires ont lieu partout. Les arrestations continuent dans la Vénétie. — Havas.

M. le général de Goyon, commandant en chef les forces d'occupation de l'armée française à Rome, a adressé l'ordre suivant aux troupes :

« Une manifestation a eu lieu hier et nous a surpris. Il faut en convenir franchement, nous n'avons donc pu prendre les mesures pour l'empêcher.

» Le général de division profite de cette circonstance pour rappeler à tous ses braves subordonnés que leur conduite si approuvée jusqu'à ce jour doit continuer à être ce qu'elle a été.

» La lettre de l'Empereur au Souverain Pontife, en date du 31 décembre dernier, et rendue publique, nous a prouvé la vénération et le religieux dévouement de Sa Majesté Napoléon III pour le Saint-Père.

» Cette lettre nous dit donc ce que nous devons être, car nous ne pouvons mieux faire que d'imiter notre Empereur. Lui laissant les soins d'une politique qu'il dirige lui-même, nous devons éviter d'augmenter ses embarras et difficultés.

» En conséquence, personne ne doit prendre une part directe et indirecte aux manifestations, sous quelque cri ou quelque drapeau qu'elles se présentent. On doit au contraire les condamner, les empêcher et les réprimer vigoureusement au besoin, l'ordre devant être maintenu à tout prix là où il y a des troupes françaises.

» Se laisser abuser par des cris proférés est une faiblesse. Ces cris sont employés par les ennemis de l'ordre pour nous jouer.

» Rappelons-nous donc tous qu'on ne se joue pas des soldats français, et que quiconque espère nous duper doit être puni de son audace.

» Quartier-général de Rome, le 23 janvier 1860.

» Le général commandant la division, aide-camp de l'Empereur,  
» Comte de GOYON. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Notre compatriote, M. Beulé, vient d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en remplacement de M. Lenormant. On sait que cette nomination s'obtient par le suffrage; M. Beulé a obtenu la majorité.

Un autre de nos compatriotes, M. Arnaudeau, vient d'être nommé, par décret du 28 janvier, lieutenant-colonel au 3<sup>e</sup> régiment de zouaves.

Le *Moniteur* publie un rapport du maréchal Randon à l'Empereur, portant que le recrutement des armées de terre et de mer sur la classe 1859 sera réduit de 140,000 hommes à 100,000.

Pour être conséquent avec le système protecteur, on devrait briser la machine, dite le *mouvement perpétuel*, qu'un ouvrier d'Angers vient d'inventer; car cette machine, ne consommant pas de charbon de terre, pourrait dans un temps donné ruiner nos bassins houillers; mais heureusement pour nos inventeurs que messieurs les prohibitionnistes, soi-disant protecteurs de notre industrie nationale, ne sont pas aussi exclusifs qu'ils le paraissent tout d'abord; que, loin de prohiber toutes les productions étrangères, ils ne se font pas faute d'accepter tout ce que l'étranger excelle à produire; ainsi, nous les voyons monter des chevaux anglais, boire du thé, du café, porter des chemises de toile de Hollande; leurs femmes portent des cachemires des Indes, au grand désespoir de M. Biétry, ce qui ne les empêche pas de soutenir gravement que la France n'est point solidaire des autres nations, qu'elle peut se suffire à elle-même.

Sans doute, le libre échange doit paraître dur aux industries malades, qui n'ont tant vécu que par la protection; mais on doit savoir que toute transition est pénible, que si les intérêts particuliers passaient avant les intérêts généraux, nous n'aurions pas de chemins de fer en France. Quoique bien jeune alors, je me souviens cependant des vives ré-

Galhauban crut qu'elle attendait la première au lieu du rendez-vous.

A demi-couché sur une roche, il regardait de tous côtés, guettant cet artiste parisien dont son père venait de lui parler avec tant d'humeur.

Tout-à-coup, à peu de distance, il aperçut un homme qui, dans un espace étroit, se promenait du pas d'un marin de quart à bord d'un navire. Il crut le reconnaître, et ne put retenir un cri de surprise.

Jeanne leva la tête; elle vit son frère qui courait de rocher en rocher avec un étrange empressement. Sautant aussitôt sur une hauteur, elle le suivit du regard.

Galhauban venait de rejoindre Maurice.

— Vous ici!... capitaine Grandfort!... ô quel bonheur! s'écria-t-il.

Maurice fit un geste impérieux.

— Ne me donne plus ce nom, dit-il, et parlons bas! Es-tu seul?

— Je suis seul, capitaine...

— Plus de capitaine, te dis-je; ici je m'appelle Maurice, je passe pour un artiste peintre...

— Vous!... Vous!... cap!... c'est vous qui êtes M. Maurice?

Si je n'avais pas craint le titre et le nom que tu me donnes encore, je serais allé à ta rencontre comme tous les autres habitants de Rochetout, où personne, pas même ta sœur, pas même ton vieux père, ne t'attendait

avec plus d'impatience que moi. De la journée je n'ai pu toucher un pinceau. J'avais la fièvre!

Maurice montrait sa botte à couleur et une esquisse commencée.

— Je ne savais plus trop comment te rejoindre, je voulais te parler en secret, mais te voici enfin. Ecoute!... Je suis ruiné, calomnié, accusé d'abus de confiance, de baraterie, de cent lâchetés sans nom, je suis déshonoré; il ne me reste plus d'amis!...

— Pardon! capitaine!... il vous en reste un, et un solide! s'écria Galhauban avec feu.

— Mes anciens camarades m'évitent et ne me tendent plus la main!

Oh! mon capitaine! dit le brave matelot en avançant la sienne.

Maurice lui ouvrit les bras, ses yeux se remplirent de larmes:

— Non! je n'ai pas tout perdu!... L'estime et l'amitié d'un honnête homme m'appartiennent donc!

Jeanne ne pouvait entendre, mais elle voyait avec un étonnement qui ne cédait qu'à sa joie, son frère embrassé fraternellement par M. Maurice:

— C'est un marin! s'écria-t-elle. Je le sens! j'en suis sûre!

Et, cédant à un premier transport, elle se précipita de leur côté.

Le sentier qu'elle suivit contournait, en serpentant,

clamations de nos mariniens de la Loire contre le chemin de fer de Tours à Nantes. Les souffrances causées à notre industrie batelière par le nouveau système de locomotion, sont encore assez visibles aujourd'hui pour exciter la compassion des économistes; mais devant le bien-être général les réclamations des bateliers de la Loire n'étaient pas plus raisonnables que celles des fileuses de Bretagne, que la machine à filer laissait sans ouvrage.

L'harmonie et la justice sont les lois du monde économique, quand l'activité de l'homme n'est pas dirigée par l'autorité, quand elle est laissée au libre arbitre de chacun. Une autorité qui dirige une industrie quelconque, joue le rôle de providence à l'égard de cette industrie; elle se charge d'assurer la production, le débouché, la réussite de l'entreprise, tâche difficile, impossible même, si l'on songe à l'instabilité des transactions humaines. Dans la protection, l'industriel s'endort sous l'aile de l'autorité; sans l'aiguillon de la nécessité, de la responsabilité, de la concurrence, le travail n'est jamais productif, il invente rarement.

Quand un Etat veut protéger une industrie, celle des chemins de fer par exemple, il assure aux actionnaires un minimum d'intérêt de.... Qu'arrive-t-il alors? c'est que les capitalistes, ne trouvant pas le même avantage dans les industries agricoles, manufacturières ou commerciales, se hâtent de retirer de leurs fonds des industries non protégées pour les porter dans celle que l'Etat prend en tutelle; bientôt, l'agriculture, l'industrie, le commerce, ne trouvant que des capitaux devenus exigeants par suite de la concurrence que leur fait l'industrie protégée, tombent dans un état de langueur alarmant. Pour être juste, l'Etat dont nous parlons serait obligé de venir en aide à toutes les industries; nous tomberions alors sous le marteau niveleur de la centralisation administrative, dans le système infernal de la toute-puissance de l'Etat.

En France, le climat est très-varié et les cultures peuvent être aussi variées qu'elles sont nécessairement uniformes sous le ciel brumeux de l'Angleterre, où pas un fruit n'arrive à l'état de maturité, disait M<sup>me</sup> de Staël, si ce n'est la pomme cuite. Malgré cette infériorité climatérique, les Anglais ne craignent pas d'abaisser leurs droits sur nos productions agricoles, car, plus avancés que nous en économie politique, ils savent que des produits ne peuvent s'échanger que contre des produits.

L'agriculture est le point de départ de toute société; autour d'une agriculture prospère gravite bientôt une industrie florissante; ce n'est que par l'élargissement du marché qu'on pousse l'homme à la production. Il n'y a pas d'agriculture, d'industrie et de commerce possibles avec le système prohibitif; tâchons donc d'apprendre et de répandre ces vérités, pour le bien-être commun et le maintien de l'ordre social.

Saumur, le 4 février 1860.

Pour chronique locale: P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 5 février. — Le *Morning-Post* annonce que le gouvernement anglais a soumis au gouvernement français le projet suivant pour la solution de la question italienne.

les aspérités de la falaise; Galhauban ni Maurice ne la virent venir à eux.

— Maudit soit le jour où j'ai regardé la mer pour la première fois! s'écriait Grandfort, qui pouvait enfin exhaler sa douleur, et mêlait au récit fort décousu de ses infortunes, de véritables imprécations dont Jeanne surprit la dernière avec un découragement tel qu'elle n'osa plus se montrer. Elle accourait joyeuse. Son imagination devançant sa course rapide, elle avait deviné déjà que Maurice était le capitaine Grandfort. Dix rapprochements qu'elle fit le lui prouvaient jusqu'à l'évidence:

— Pendant qu'il peignait la *Fée de la Mer*, avec quelle curiosité il l'interrogeait sans cesse; avec quel attendrissement il l'écoutait quand elle lui parla du protecteur et de l'ami de son frère! Lorsqu'elle lui dit comment elle possédait sa jolie petite bague d'or, il la contemplait sans pouvoir maîtriser une émotion extrême; elle se souvenait d'avoir vu de grosses larmes dans ses yeux. Ce jour-là, il sortit pour aller dans la solitude rêver et pleurer librement. Parlait-elle de ce jeune capitaine inconnu dont le nom était si souvent prononcé à Roseville et surtout à la case Hauban, il souriait d'un sourire à la fois triste et doux. Avec quel intérêt il s'était fait donner les plus minutieux détails sur Gal et sur ses parents!

— C'est lui! c'est M. Grandfort! et il m'aime! je n'en

1° Le principe de non intervention serait appliqué dans un sens absolu.

2° La Vénétie demeurerait isolée de toute négociation touchant de nouveaux arrangements territoriaux; elle resterait sous la domination autrichienne.

3° L'Italie centrale serait appelée à voter la constitution intérieure; si elle se prononçait pour l'annexion, elle serait autorisée à l'accomplir.

4° Jusqu'au vote, le Piémont s'abstiendrait de toute mesure destinée à favoriser l'annexion.

5° La France retirerait ses troupes de Rome et du reste de l'Italie après un délai déterminé.

Madrid, 5 février, 1 h. 30 m. du soir. — Du campement ennemi, le 4 février. — *Victoire complète.* — L'armée espagnole vient d'enlever les positions du campement ennemi, enlevant les tentes, 7 canons et tout le matériel de guerre des Marocains.

Ce jour a été glorieux. Les ennemis ont laissé un grand nombre de morts dans les tranchées. La place de Tétouan a tiré quelques coups de canon.

Londres, 6 février. — Le *Times* annonce que la communication du budget et du traité de commerce a été ajournée à jeudi, par suite de l'indisposition de M. Gladstone.

Le même journal réfute les objections contre le traité de commerce. — Havas.

#### ETAT-CIVIL du 1 au 15 janvier 1860.

NAISSANCES. — 2, Maurice-Edouard-Marie Fayet, rue Beaurepaire; — 6, Etienne Genetay, rue de la Visitation; — 9, Lucie Dehon, rue de la Chouetterie; — Florent Manceau, rue Royale; — Albert Lebourvelles, à la gendarmerie; — 11, Marie-Céleste Bouju, rue de la Visitation; — 12, Marie Maronillat, rue de la Visitation; — 14, Louise Périgault, rue de la Montée-du-Fort.

MARIAGES. — 2, Louis Liénard, propriétaire, de Chinon, a épousé Léonie Rochat, sans profession, de Saumur; — 9, Joseph Roquet, contremaitre boutonniere, a épousé Rachel-Elisabeth Renouvel, lingère, tous deux de Saumur; — François Dolbeau, pêcheur, de Villebernier, a épousé Virginie Rousselot, domestique, de Saumur; — 10, René Grégoire, employé au chemin de fer, du Port-Boulet, a épousé Marie-Juliette Chabauty, sans profession, de Saumur; — 14, Louis-Jean Chemineau, domestique, a épousé Marie Lefay, cuisinière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Louis Gouby, aubergiste, 37 ans, rue Saint-Nicolas; — Jules-Ernest Battais, 3 mois, rue de la Visitation; — 3, François Aubineau, 2 mois, rue de Fenet; — 5, Marie-Louise-Alexandrine Huet, célibataire, 79 ans, rue de la Visitation; — 6, Etienne Chaumier, rentière, 78 ans, à l'hôpital; — Gros, mort-né, rue de Fenet; — Poulain, mort-né, au hameau de Beaulieu; — 9, Jeanne Desloges, journalière, 65 ans, Veuve Martineau, rue des Boires; — Inconnu, quai de Limoges; — 10, Marie-Louise Samson, 10 mois, Grand'Roe; — 14, René Sévin, charbon, 36 ans, rue de Bordeaux.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 4 février.

Départ de Milan des blessés français. — Histoire de la semaine. Fêtes de Madrid. — Expédition dans

doute plus! pensait-elle. Quels malheurs a-t-il éprouvés? Pourquoi était-il réduit au désespoir? Je vais l'apprendre. Mon frère et moi nous achèverons de le consoler.

Mais, au moment où elle allait paraître, Maurice disait:

— Sans ton père et ta sœur, mon ami, c'en était fait. Je me précipitais du haut de ces falaises! La mer, une fois au moins, m'aurait rendu service en me délivrant de la vie!

— Est-il possible, mon capitaine, répondait Galhauban, que je vous retrouve dans de pareilles idées, vous, un marin de cœur et d'âme, vous qui aimiez la mer et le métier, plus que moi, si c'est possible!

— Ne me parle plus de la mer, que je hais comme la cause première de toutes mes tortures! J'ai juré de ne plus remettre le pied à bord d'un navire... je veux laisser ignorer à tout le monde que j'ai eu le malheur d'être marin...

Jeanne demeura immobile; elle n'avait plus la force d'avancer ni de reculer; ses espérances s'évanouissaient; elle était navrée de douleur.

— Non! il ne m'aime pas! il ne m'a jamais aimée!... car il sait bien que je ne dois épouser qu'un marin, et il renonce à l'être!

(La suite au prochain numéro.)

le Maroc. — Courrier de Paris. — Flèche de l'église Notre-Dame. — Relâche à Sainte-Croix de Ténériffe. — Chronique littéraire. — Publications nouvelles. — Fantaisies parisiennes: les Parasites. — San-Francisco. — Gazette du Palais. — Etudes sur la langue contemporaine. — Chronique musicale. — Jean le Soldat (Nouvelle). — Atelier de M. Quiquandon fils. — Epée offerte à Garibaldi. — La grande-duchesse Stéphanie de Bade. — Correspondance et avis divers.

Gravures: Départ de Milan des blessés français. — La nouvelle flèche de la cathédrale de Paris. — S. S. le pape Pie IX (Portrait). — Réception d'officiers français à Sainte-Croix de Ténériffe. — Expédition dans le Maroc: débarquement du matériel de siège devant Tétouan. — Baissement de main à la cour de Madrid. — Vue de San-Francisco. — Les concerts, caricatures: 19 gravures. — Atelier de M. Quiquandon. — Epée offerte au général Garibaldi par la ville de Nice. — S. A. I. et R. la grande-duchesse Stéphanie de Bade. — Exposition du corps de S. A. I. et R. la grande-duchesse à Nice. — Rébus.

La cinquième livraison des *Grandes Usines de France*, par M. TURGAN, directeur du *Moniteur universel*, vient de paraître à la Librairie-Nouvelle.

Sous le titre: IMPRIMERIE IMPÉRIALE, cette livraison raconte l'histoire des progrès de l'imprimerie depuis son invention jusqu'à nos jours; elle commence l'histoire de la fabrication des caractères, gravure, fonderie, etc. Les livraisons suivantes donneront, dans les plus grands détails, les perfectionnements modernes apportés aux presses typographiques, à la clicherie galvanoplastique, etc., etc.

Les *Grandes Usines de France* paraissent deux fois par mois, en une livraison de 16 pages grand in-8°, ornée de belles gravures et de dessins explicatifs, contenant l'histoire et la description d'une des grandes usines de la France, imprimée avec luxe sur fort papier satiné.

La première livraison a paru le 1<sup>er</sup> décembre 1859 et a pour sujet, ainsi que la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup>, la Manufacture des *Gobelins*. La 4<sup>e</sup> contient la description des *Moulins de Saint-Maur*.

En envoyant au Directeur de la Librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, 12 francs, soit en un mandat, soit en timbres, on recevra franco, par la poste, en France et en Algérie, 20 livraisons formant un magnifique volume.

#### JOURNAL A 1 FRANC 80 CENT. PAR AN,

publié en douze numéros mensuels équivalant à un volume in-18 de deux cents pages. Le MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, recueil périodique qui paraît depuis 1833, continue de donner chaque mois à ses abonnés, outre les documents officiels, des articles sur l'instruction et l'éducation, ainsi que sur les arts agricoles, des exercices de style de grammaire, de mathématiques, des lectures instructives et amusantes. De plus, le MANUEL GÉNÉRAL donne chaque année quatre morceaux de musique destinés aux écoles et qui valent à eux seuls plus que le prix d'abonnement.

Ce recueil est indispensable aux instituteurs, aux institutrices et à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement élémentaire.

Les abonnements se prennent pour un an du 1<sup>er</sup> janvier. Envoyer les fonds en un mandat sur la poste ou en timbres-poste aux éditeurs, MM. L. Hachette et C<sup>o</sup>, rue Pierre-Sarrasin, n<sup>o</sup> 14, à Paris. (63)

#### Marché de Saumur du 4 février.

Froment (hec. de 77 k.)	17 48	Graine de colza . . .	20 50
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	16 80	— de lin . . .	22 —
Seigle . . . . .	10 40	Amandes en coques	—
Orge . . . . .	10 40	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée) . . .	9 15	— cassées (50 k.)	—
Fèves . . . . .	12 —	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs . . . . .	28 —	compris le fût,	—
— rouges . . . . .	22 —	1 <sup>er</sup> choix 1859.	—
Cire jaune (50 kil.)	250 —	2 <sup>e</sup> (a) — . . .	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 <sup>e</sup> (a) — . . .	100 —
— de chenevis . . .	45 —	de Chinon . . .	110 —
— de lin . . . . .	48 —	de Bourgueil .	140 —
Paille hors barrière.	4 71	Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . . . id. . .	8 25	1 <sup>re</sup> qualité 1859	—
Luzerne (droits com)	54 60	2 <sup>e</sup> (a) — . . .	110 —
Graine de trèfle . . .	50 —	3 <sup>e</sup> (a) — . . .	70 —
— de luzerne . . .	52 —	ordinaire . . .	—

(a) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 4 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 85.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 15.

#### BOURSE DU 6 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 67 55.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE CHANTEBEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Urbain Chantebeau, aubergiste et carrier, demeurant à Cheehotte-les-Tuffeaux, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le mardi 14 février courant, à 9 heures du matin, en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le Greffier du Tribunal,  
TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**LE PARC DE VERRYE,**

Situé dans la commune de Verrye, à un myriamètre de Saumur, contenant 124 hectares 37 ares 26 centiares, divisés en 12 coupes.

Les bois-taillis et les futaies y sont d'une très-belle venue.

Ce parc, qui joint le chemin vicinal de Saumur à Verrye, est d'une exploitation facile.

S'adresser, pour le visiter, au garde, et, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> LEROUX. (58)

Etude de M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire à Montrenil-Bellay.

**A VENDRE**

**LE BEAU MOULIN A EAUX DE BRON,**

Situé au village de ce nom, commune du Coudray-Macouard, sur la rivière du Thouet, à 8 kilomètres de Saumur.

Ce moulin, ayant deux roues, cinq paires de meules, bluterie, nettoyage, le tout nouvellement organisé d'après le système anglais, se compose de vastes bâtiments, cour, jardin, îles, ouche et terre labourable.

Abordage très-facile. Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire. (59)

**A VENDRE**

MAISON et dépendances, rue Beaurepaire, occupée par M. le capitaine Chevals.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

Nota.—La location de cette maison a été insérée dans le numéro précédent, sans fixation d'époque, la vacance étant indéterminée. (60)

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

**A AFFERMER,**

De gré à gré :

1<sup>o</sup> Pour la Toussaint 1860, la ferme de GRANGE-RENAULT, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, actuellement exploitée par le sieur Coinin, et d'une contenance de 24 hectares 12 ares 21 centiares;

2<sup>o</sup> Pour la Toussaint 1861, la ferme de la BIGOTERIE, également située commune de St-Lambert-des-Levées, actuellement exploitée par le sieur Delaveau, contenant 17 hectares 95 ares 26 centiares.

S'adresser immédiatement à M. CADIEU, l'un des administrateurs, ou au secrétariat de la commission administrative, à l'Hôtel-Dieu. (61)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE**

**DE CHEVAUX RÉFORMÉS.**

Samedi prochain, 11 février 1860, à midi, dans le manège des écuers de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente de trente-cinq chevaux réformés.

On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 4 février 1860.

Le Receveur des Domaines,  
LINACIER. (62)

**A VENDRE**

**DEUX MAISONS,**

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

**A CÉDER**

UNE ANCIENNE

**MAISON DE MERCERIE**

ET D'ÉPICERIE EN GROS

Faisant au moins 200.000 fr. d'affaires, susceptible d'accroissement sensible sur le chiffre indiqué, située dans une petite ville peu éloignée de Nantes. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1860,

**UNE MAISON**

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1<sup>er</sup> étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (524)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M<sup>me</sup> Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PEREAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

**LA PATERNELLE,**

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Une maison de nouveautés demande un JEUNE HOMME ayant deux ou trois ans de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE**

**PARACHUTE DES CHEVEUX**

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT: 3 FR. (4)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1857. **CONSERVATEUR DENTAIRE** **EAU DE PHILIPPE** PRIX 2 fr. 50 c. le flacon. 1 fr. 50 c. le 1/2 fl.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPÔT, boulevard des Capucines, 43, PARIS. Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (18)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après : DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 43 ANS, s. g. d. g.

**PLUMES-DUPRE,**

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

**PLUMES-DUPRÉ,**

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

**CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE**

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS,

Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

**PREMIÈRE PARTIE,**

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

**DEUXIÈME PARTIE,**

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui do tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

✓ u pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,